

PUBLIÉ LE 06/05/2022

Covid-19 : la commercialisation du spray nasal Previdspray est arrêtée

SURVEILLANCE - MATÉRIOVIGILANCE

Dans le cadre de notre surveillance du marché des dispositifs médicaux, nous avons été informés de la promotion d'un spray nasal virucide Previdspray contre le Covid-19.

Son fabricant, la société Clers Medical, étant enregistré en Belgique, nous avons alors sollicité l'Agence fédérale belge des médicaments et des produits de santé (AFMPS) pour qu'elle mène des investigations sur ce produit.

Selon l'AFMPS, les documents techniques du produit ne présentent pas de preuves cliniques suffisantes pour justifier une utilisation contre le virus SARS-CoV-2 responsable de la maladie Covid-19.

En conséquence, la commercialisation de ce produit dans les pharmacies ou tout autre lieu en France est arrêtée. Conformément à la demande de l'AFMPS, la société Clers Medical est tenue de procéder au retrait des lots de ces dispositifs.

Nous rappelons que les dispositifs médicaux sont des produits de santé. A ce titre, ils font l'objet d'une surveillance de la part de l'ANSM, visant à contrôler le respect de la réglementation qui leur est applicable, notamment quant à leurs performances et leur sécurité d'utilisation pour les patients.

Information à destination des patients

Les données cliniques ne sont pas suffisantes pour justifier une utilisation contre le Covid-19.

Les personnes disposant encore du **spray nasal virucide Previdspray contre le Covid-19 sont invitées à le jeter**.

RAPPEL DE PRODUIT - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 06/05/2022

Spray / Solution ORL - Previdspray, Clers Medical

Cette action de sécurité est enregistrée à l'ANSM sous le n° R2211144.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 22/02/2021 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

COVID-19 : l'ANSM suspend la

commercialisation du « spray nasal COV-Defense » et « spray nasal Biokami »

MESURES ADMINISTRATIVES
DÉCISIONS DE POLICE SANITAIRE - MÉDICAMENTS